

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 avril (11/04/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Daniel CALVI, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET **Conseillers Municipaux.**

Madame GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

FINANCES

01 – 11 avril 2019

1. Taux d'imposition 2019 des taxes directes locales

Rapporteur : Madame HEMERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2331-3,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment les articles 1639 A et 1636 B sexies,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2019,

Vu la commission des Finances du 2 avril 2019,

Vu l'état 1259 établi par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 26 voix pour, 1 voix contre (Mme DULAC) et 1 abstention (M. CHARLES),

DECIDE DE FIXER les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	Taux 2018	Taux 2019	Bases 2019 Prévisionnelles	Produit 2018
Taxe d'habitation	10.27 %	10.27 %	14 830 000	1 523 041
Taxe foncière (bâti)	30.03 %	30.03 %	13 055 000	3 920 417
Taxe foncière (non bâti)	175.00 %	175.00 %	303 500	531 125
Produit fiscal attendu				5 974 583

Pour copie conforme

Moissac le 12 avril 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :